

BODY ONE

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 2 076 800 €
Siège social à PANTIN (93500)
47-49, rue Cartier Bresson

RCS BOBIGNY 420 050 916

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

L'avis de convocation a été dûment publié dans le Journal d'Annonces Légales «LES PETITES AFFICHES» du 13 février 2017 et chaque Actionnaire a été convoqué selon courrier individuel du même jour.

Est joint au présent rapport l'ordonnance rendue sur requête par le Tribunal de Commerce de BOBIGNY le 22 novembre 2016, prorogeant le délai pour tenir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015, au plus tard, le 28 février 2017, ladite ordonnance déposée en annexe du Registre du Commerce et des Sociétés.

MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément à l'Article R. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'Article L. 225-51-1 du Code de Commerce.

En conséquence, le Conseil, en sa séance du 30 novembre 2009, ayant procédé à la nomination de Monsieur **Ariel AMSELLEM** en qualité de Président, a décidé qu'il assumerait également, sous sa responsabilité, la direction de la Société, mandats renouvelé à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Sauf modification du mode d'exercice de la direction générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BODY ONE

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 2 076 800 €
Siège social à PANTIN (93500)
47-49, rue Cartier Bresson

RCS BOBIGNY 420 050 916

ACTIVITE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Tout d'abord, il sera rappelé qu'après une période d'observation, un plan de redressement a été adopté par le Tribunal de Commerce de BOBIGNY le 3 décembre 2013, avec apurement du passif sur les bases largement commentées lors de l'approbation annuelle des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014 et visées, plus particulièrement, au rapport du Conseil d'Administration.

Aussi et depuis l'adoption de ce plan, la priorité a été et se trouve être l'apurement du passif en parfaite harmonie avec le Commissaire à l'exécution du plan, Maître Philippe BLERIOT, lequel a été nommé par le Tribunal de Commerce de BOBIGNY pour la durée du plan, soit dix (10) ans.

Il est rappelé qu'aux termes d'une délibération des Actionnaires en date du 31 mars 2015, a été décidée la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social, pour les voir fixer du 1^{er} janvier au 31 décembre.

L'exercice clos le 31 décembre 2015 a donc une durée exceptionnelle de neuf (9) mois au lieu de 12.

Eléments significatifs de l'exercice

Sur la cession de créances SMTC

La société BODY ONE détient à l'encontre de la société de droit tunisien « SMTC » une créance d'un montant total de 759 027,80 €.

Cette créance a été cédée au profit de Monsieur Ariel AMSELLEM, par compensation avec le compte courant qu'il détient dans les comptes de la société.

Engagements hors bilan

La Société pourrait se trouver débitrice à l'égard de son Dirigeant, d'une somme de 3 914 076,60 € suite aux divers abandons de compte courants, assortis de la clause de retour à meilleure fortune, remboursements à intervenir, en tout ou partie, si l'activité de la Société permet d'y faire face et ce, dans les délais impartis aux termes des différents protocoles intervenus, dûment ratifiés selon Conseils d'Administration.

Produits et charges exceptionnels

Des produits exceptionnels, comptabilisés pour un montant de 335 049 €, constitués presque exclusivement par l'abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune du Dirigeant, et portant sur un montant de 335 000 €.

Le montant des charges exceptionnelles (110 €), apparaît comme non significatif.

Elément significatif de l'exercice

Aucun élément significatif.

Perspectives

BODY ONE

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 2 076 800 €
Siège social à PANTIN (93500)
47-49, rue Cartier Bresson

RCS BOBIGNY 420 050 916

Le projet de redéploiement de l'activité de la Société, à savoir : renforcement de la gamme de produits en la repositionnant sur le «*cocooning*» (homewear-sportswear), changement de mode de distribution avec substitution de «Body One Store» aux magasins actuels et reprise du commerce en ligne, qui avait été reporté, devrait être relancé en 2017.

A ces axes, s'ajoute la V.D.I. (Vendeur à Domicile Indépendant).

La concurrence accrue du e-commerce nous a conduits à la refonte et à la modernisation du site de vente et a resserrer notre activité sur les magasins ayant le plus de perspectives d'avenir.

PRESENTATION DES COMPTES

Compte de résultat

L'activité a été fortement impacté par le contexte économique ainsi que par les attentats ayant frappés la ville de Paris.

Nos chiffres d'affaires et résultats en sont donc impactés, et ce qui n'a pas été compensé par le résultat exceptionnel du présent exercice.

Il convient enfin de rappeler que l'exercice a une durée raccourci de 9 mois en raison de la modification de la date de clôture.

Quelques chiffres :

- d'une part, du chiffre d'affaires enregistré par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, qui s'établit à 0,113 million (0,582 million au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015) ;
- d'autre part, de l'ensemble des achats de marchandises et achats de matières premières en baisse, qui a représenté une charge de 0,022 million, contre 0,033 million d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Dans le même temps, l'ensemble des autres charges est stable, voire même en diminution, notamment les charges de personnel (0,101 million d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, contre 0,144 million au titre de l'exercice précédent).

Au titre de son exercice clos le 31 décembre 2015, Body One a donc enregistré un résultat d'exploitation déficitaire de 0,330 million (0,395 million au titre de son exercice clos le 31 mars 2015).

Le résultat financier de Body One, quant à lui, est légèrement déficitaire et reste stable comparé à l'exercice précédent.

Enfin, compte tenu d'un résultat exceptionnel bénéficiaire de 0,334 million au titre de son exercice clos le 31 décembre 2015 (contre un bénéfice de 1,685 million au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015, Body One a donc enregistré un bénéfice net de 3 780 € (contre un bénéfice de 1 289 048 € au titre de l'exercice précédent).

Bilan

BODY ONE

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 2 076 800 €
Siège social à PANTIN (93500)
47-49, rue Cartier Bresson

RCS BOBIGNY 420 050 916

Au 31 décembre 2015, le total du bilan de Body One s'élève à 0,697 million (1,424 million à la clôture de l'exercice précédent).

A l'actif, cette évolution correspond pour l'essentiel :

- à une baisse du stock de matières premières : 27 K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015, contre 32 K€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015,
- à une baisse du stock de marchandises : 53 K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015, contre 96 K€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015,
- à une baisse du poste client : 251 K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015, contre 938 K€ au titre de l'exercice clos au 31 mars 2015.

Concernant le passif du bilan de la Société : cette évolution correspond pour sa plus grande part à une forte diminution du poste «Emprunts et dettes financières diverses» liée au paiement du plan de continuation.

Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires d'affecter le bénéfice de **3 780 €** enregistrée par la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 comme suit :

Origine :

Report à nouveau	€ (4 079 445)
Résultat de l'exercice	€ 3 780
<i>Total à affecter</i>	€ (4 075 665)

Affectation :

Report à nouveau	€ (4 075 665)
<i>Total affectation</i>	€ (4 075 665)

Aucun dividende ne sera donc mis en paiement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le Conseil d'Administration rappelle qu'aucun dividende n'avait été mis en paiement au titre des trois (3) exercices précédents.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'Article L. 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PARTICIPATIONS - CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a souscrit les participations suivantes :

- 100 % du capital de la société MAYABI, sise 47-49 rue Cartier Bresson à Pantin ;
- 100 % du capital de la société LDMC, sise 47 rue Cartier Bresson à Pantin ;
- 50 % du capital de la société STOCKING CORP, sise 47-49 rue Cartier Bresson à Pantin ;
- 100 % du capital de la société CACHEMIRE CARTIER, sise 47 rue Cartier Bresson à Pantin ;

BODY ONE

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 2 076 800 €
Siège social à PANTIN (93500)
47-49, rue Cartier Bresson

RCS BOBIGNY 420 050 916

- 85 % du capital de la société LABORATOIRE SENI, sise 47-49 rue Cartier Bresson à Pantin.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Les informations prévues par les Articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, sont annexées au présent rapport.

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'Article L. 225-102-1, al. 3 du Code de Commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société vous a été communiquée.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux Comptes.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun des mandats des Administrateurs n'est arrivé à expiration.

Aucun des mandats des Commissaires aux Comptes n'est arrivé à expiration.

AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LES DIRIGEANTS ET MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Ariel Amsellem Indépendamment de son mandat de Président du
Conseil d'Administration et de Directeur Général de
la Société « Body One », Monsieur Ariel Amsellem
est également :

Gérant de la société à responsabilité limitée « AMS
STUDIO » ;
Gérant de la SCI Sophie ;
Co-gérant de la SNC « Cristal Marine » ;

Mademoiselle Joy Amsellem Indépendamment de son mandat d'administrateur
de la société « Body One », Mademoiselle Joy
Amsellem est également :

BODY ONE

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 2 076 800 €
Siège social à PANTIN (93500)
47-49, rue Cartier Bresson

RCS BOBIGNY 420 050 916

Gérant de la société à responsabilité limitée
« Sylval » ;
Gérant de la société à responsabilité limitée « Joy
» ;
Gérant de la société à responsabilité limitée
« Feline » ;
Gérant de la société à responsabilité limitée
« Trade Invest » ;

Monsieur Steeve Amsellem Indépendamment de son mandat d'administrateur
de la société « Body One », Monsieur Steeve
Amsellem est également :
Président de la société par actions simplifiée
« Cachemire Cartier » ;
Président de la société par actions simplifiée
« Laboratoire Seni » ;
Co-gérant de la SNC « Cristal Marine » ;

Monsieur Patrick Fellous n'exerce, pour sa part, aucun autre mandat.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons d'approuver les conventions pouvant entrer dans le champ d'application des dispositions de l'Articles L. 225-38 du Code de Commerce, ayant pu être conclues au cours de l'exercice écoulé, ainsi que la poursuite de celles régulièrement autorisées et conclues antérieurement.

Votre Commissaire aux Comptes a été régulièrement avisé de ces conventions qu'il vous relate dans son rapport spécial.

CONVENTION PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES

La liste et l'objet des conventions portant sur des opérations courantes, conclues à des conditions normales durant l'exercice, et/ou qui se sont poursuivies, ont été communiqués au Commissaire aux Comptes.

REMUNERATION DE L'ORGANE DE DIRECTION

La rémunération allouée à l'organe de direction est celle visée dans les comptes annuels.

POURCENTAGE DU CAPITAL DE LA SOCIETE DETENU PAR LE DIRIGEANT

Le dirigeant, Monsieur Ariel Amsellem, détient 2 847 420 titres soit 75,41 % du capital social de la société.

BODY ONE

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 2 076 800 €
Siège social à PANTIN (93500)
47-49, rue Cartier Bresson

RCS BOBIGNY 420 050 916

TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Est annexé au présent rapport, le tableau des résultats de la Société au cours des cinq (5) derniers exercices.

EN CONCLUSION,

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

